

■ **Usiflamme S.A.**, à Villars-sur-Glâne, fabrication, achat de composants, etc. (FOSC du 09.09.2002, p. 5). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 25.09.2002 et contrat de fusion du 25.09.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Richemont International SA, à Villars-sur-Glâne, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 2080 du 30.09.2002
(00671850 / CH-217.0.131.698-0)